Image not found or type unknown

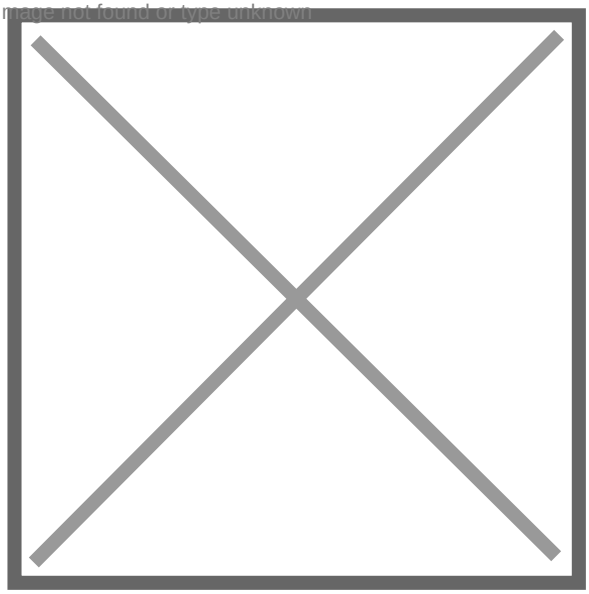

Droit civil es familial expropriation

Par **Yvon08**, le **05/12/2010** à **19:31**

Bonjour,
ayant envoye un courrier amom locataire pour lui signifier que en raison d une obligation de vendre la maison ge ne desirais pas renouveler le bail arrive a terme au bout de 3 an celui ci ne veut pas quitter les lieux comment dois je proceder il s agit d un meuble

Par **mimi493**, le **05/12/2010** à **20:34**

Il faut plus de détails : durée du bail, date de signature, nature du bail (habitation meublée, habitation vide, pro, rural), quand le locataire a reçu le congé, comment l'avez-vous envoyé, quel motif, comment l'avez-vous rédigé.

Par **Marion2**, le **05/12/2010** à **20:49**

Yvon08,

A priori, vous n'avez pas compris le fonctionnement pour répondre.
Lorsque vous lisez un message, en bas de l'encadré, sur la droite , il est indiqué "REPONDRE". Vous cliquez et vous pouvez poser une autre question.

Par **Marion2**, le **05/12/2010** à **20:55**

[citation][s]**Pour un logement vide :**[/s][/citation]

Le propriétaire doit envoyer au minimum 6 mois **AVANT**la fin du bail, un courrier recommandé AR informant son locataire qu'il ne renouvellera pas le bail **ET** il faut en indique la raison.

Donnez nous la raison pour laquelle vous ne voulez pas résilier le bail et nous vous dirons si cette raison est valable ou pas.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés